

COMMUNE DE PROUZEL

80160

République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 12 mars 2024

Convocation : 5 mars 2024
Compte rendu du : 14 mars 2024

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents excusés : Madame Béatrice VANHUSE donnant pouvoir à Monsieur Olivier SAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Vote des CFU (Comptes Financiers Uniques)
- 2- Autorisation de mandater de l'investissement avant le vote du budget
- 3- Taxe Aménagement 2025
- 4- Travaux sur bâtiments communaux
- 5- Elections Européennes 2024
- 6- Médiation Numérique
- 7- DIVERS

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation au Maire d'ester en justice

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour et le changement d'intitulé.

1- Vote des CFU (Comptes Financiers Uniques)

Délibération n°4/2024

Madame le Maire présente le Compte Financier Unique budget COMMUNAL 2023 de Prouzel,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant les éléments suivants :

Section de Fonctionnement :	Section Investissement :
Dépenses : 275 450.50 €	Dépenses : 52 549.25 €
Recettes : 336 736.36 €	Recettes : 9 252.51 €
Résultat de l'exercice : 61 285.86 €	Résultat de l'exercice : -43 296.74 €
Résultat de n-1 : 43 212.95 €	Résultat de n-1 : 2 776.87 €
Part affecté à l'investissement :	
Résultat de clôture : 104 498.81 €	Résultat de clôture : -40 519.87 €
RAR : 2 300 €	

Le résultat de Clôture du budget communal : 104 498.81 + (- 40 519.87) = 63 978.94 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget communal de Prouzel
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°5/2024

Madame le Maire présente le Compte Financier Unique budget EAU 2023 de Prouzel,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant les éléments suivants :

Section de Fonctionnement :	Section Investissement :
Dépenses : 140 432.76 €	Dépenses : 7 628.93 €
Recettes : 125 688.11 €	Recettes : 14 902.00 €
Résultat de l'exercice : - 14 744.65 €	Résultat de l'exercice : 7 273.07 €
Résultat de n-1 : 33 131.32 €	Résultat de n-1 : 29 845.85 €
Part affecté à l'investissement :	
Résultat de clôture : 18 386.67 €	Résultat de clôture : 37 118.92 €

Le résultat de Clôture du budget communal : 18 386.67 + 37 118.92 = 55 505.59 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget eau 2023 de Prouzel
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°6/2024

Madame le Maire présente le Compte Financier Unique budget LOTISSEMENT 2023 de Prouzel,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant les éléments suivants :

AUCUN MOUVEMENT SUR CE BUDGET EN 2023

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice :

Résultat de n-1 :

Part affecté à l'investissement :

Résultat de clôture :

Section Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice :

Résultat de n-1 :

Résultat de clôture :

Le résultat de Clôture du budget communal :

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget lotissement 2023 de Prouzel
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Autorisation de mandater de l'investissement avant le vote du budget

Délibération n°7/2024

Madame le Maire souhaite rappeler la délibération n° 38/2023 et présente à nouveau au conseil municipal la nécessité de changer le chauffe-eau dans les vestiaires du terrain de football.

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de l'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » : 5 350 (chapitre 20) + 20 478 (chapitre 21) = 25 828 euros, 25% de 25 828 = 6 457 €

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre à Madame Le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2023 hors emprunts soit 6 457 euros avant l'adoption du Budget principal 2024

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** jusqu'à adoption du Budget Primitif 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Soit 1 680 € au chap 21 compte 2158 pour l'achat d'un chauffe-eau au vestiaire de football.

3- Taxe Aménagement 2025

Madame le Maire interroge le conseil municipal sur la taxe d'aménagement qui est à 3% depuis plusieurs années. Pour rappel cette taxe est calculée sur toute construction neuve ou extension déclarée. La taxe varie entre 3 et 5% et est de 3% aussi pour la plupart des villages entourant la commune. Après discussion, le conseil décide de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement qui restera donc à 3%.

4- Travaux sur bâtiments communaux

Délibération n°8/2024

Madame le Maire rappelle la présentation lors de la réunion de conseil municipal en date du 23 janvier 2024 des devis pour des travaux d'isolation de la véranda du logement de l'école transformée en pièce à vivre, occasionnant des pertitions de chaleur sur la pièce principale du logement.

Après présentation des différents devis

- Devis de la société BP Placo : Main d'œuvre seule 1 194.00€ HT soit 1 313.40 € TTC
- Devis matériel de la société BIG-MAT : 1223.15 HT soit 1467.78 TTC + 30 euros de livraison
- Devis de la société DEVERITE : Fourniture et travaux pour 4 500 € (TVA non applicable)
- Devis de la société LAMOURY : fournitures et travaux pour 3500 € (TVA non applicable)
-

Les membres du conseil décident à l'unanimité de retenir la société BP Placo et le devis de la société Big-Mat pour la réalisation des travaux d'isolation de la véranda du logement communal.

5- Elections Européennes 2024

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 et les bureaux de vote se tiendront à la Mairie dès 8h00. Les conseillers sont invités dès à présent à donner leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

6- Médiation Numérique

Madame VANHUSE a demandé un devis auprès de Somme Numérique pour pouvoir refaire des ateliers de médiation numérique ouvert aux personnes qui ont besoin d'être aidés pour comprendre les outils numériques. En 2023, 3 ateliers avaient été proposés. En 2024 5 ateliers seront proposés pour 8 personnes par atelier d'un montant de 150 euros soit 750 euros qui seront inscrit au budget communal. Une participation de 5 euros par personne et par atelier sera demandée aux participants. Le restant sera pris en charge par la commune.

7- Autorisation au Maire d'ester en justice

Délibération n°9/2024

Le Tribunal Administratif d'Amiens a communiqué à la mairie le dossier référence n° 2400723-4 pour la requête présentée par Monsieur RAJKOWSKI sur le permis de démolir du site NORIAP n° PD 080643P0002

Maitre BODART, avocat représente la commune. Il répondra et se constituera parallèlement devant le Tribunal.

Au vu de ce dossier, le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser Madame Nathalie PIZZAFERRI, Maire, à agir en justice.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

DIVERS

- Remerciement à Madame Blanche de l'Epine pour le travail de création et de graphisme du Journal de Prouzel, fait de manière bénévole et professionnelle.
- Courrier Assainissement : un courrier de la CC2SO sera prochainement distribué pour expliquer les changements à venir pour la facturation de l'assainissement suite à la reprise de la compétence par la CC2SO.
- Retour sur le Conseil d'Ecole : les enseignantes de CP et CE1 organisant la classe découverte de printemps ont présentées le budget du voyage scolaire. Avec les subventions des mairies, de l'Association des Parents Elèves entre autres et des actions menées par les enseignantes le coût du voyage pour les parents est passé de 431 € à 250€.
- **17 mars** : Course Marathon et Course Cycliste : Une annonce a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des administrés pour informer des arrêtés de circulation suite aux passages des deux courses. Madame le Maire remercie les 3 volontaires signaleurs qui aideront dimanche après-midi.
- **1 avril** : les comités des fêtes de Prouzel et Plachy organisent la chasse aux œufs pour les enfants des deux villages au Château de Prouzel. Remerciement à M. et Mme de l'Epine.

- **7 avril** : Prouzel s'associe à Plachy pour les Parcours du Cœur de la Fédération Française de Cardiologie. Une marche collective partira de Plachy-Buyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

N. PIZZAFERRI

P. LENOIR

M. DACHEUX

J. THIERRY

D. BELLET

Y. DECOSTER

C. DUCATEL

T. DREUE

C. LECAT

A. DE L'EPINE

B. DE L'EPINE

O. SAILLARD

B. VANHUSE
ABSENTE
PROCURATION

A. THIERRY